

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

X V ^e L É G I S L A T U R E

Compte rendu

Commission des affaires économiques

– Examen, en application de l'article 88 du Règlement, des amendements restant en discussion sur la proposition de loi demandant l'interdiction du glyphosate (n° 1560) (*Mme Bénédicte Taurine, rapporteure*)..... 2

Jeudi
21 février 2019
Séance de 8 heures 45

Compte rendu n° 28

SESSION ORDINAIRE DE 2018-2019

**Présidence de
M. Roland Lescure,
*Président***



La commission des affaires économiques a examiné, en application de l'article 88 du Règlement, les amendements déposés en séance publique sur la *proposition de loi demandant l'interdiction du glyphosate (n° 1560) (Mme Bénédicte Taurine, rapporteure)*.

La commission a accepté l'amendement n° 26 de M. Jean-Baptiste Moreau et a repoussé les autres.

Membres présents ou excusés

Commission des affaires économiques

Réunion du jeudi 21 février 2019 à 8 h 45

Présents. - M. Éric Bothorel, M. Sébastien Cazenove, M. Antoine Herth, Mme Célia de Lavergne, Mme Annaïg Le Meur, M. Roland Lescure, Mme Bénédicte Taurine

Excusés. - M. Jean-Claude Bouchet, M. José Evrard, M. Jean-Charles Taugourdeau